



*Application mobile d'informations  
et d'alertes au quotidien.*



## Synthèse du Conseil Municipal du 12 février 2024

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, DECLERCQ Frantz, Bernard CHRISTIN, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

### Définition des ratios pour les avancements de grade Décision de création et de suppression de poste en raison de l'avancement de grade d'un agent

Considérant la demande formulée par l'agent et la carrière réalisée, il y a lieu de modifier un poste au motif d'un avancement de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre) décide la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget supplémentaire.

### Gardiennage de la Chapelle

Considérant l'appel à candidature de la Mairie pour le poste à pourvoir,

Vu la seule candidature de M. Christian D'HOUTAUD,

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que l'indemnité de gardien sera désormais versée à M. Christian D'HOUTAUD et dit que le Conseil Municipal délibérera dès que la circulaire préfectorale pour le montant de

# FLASH HOUTAUD



l'indemnité de gardiennage 2024 sera parvenue en mairie

### ONF – Convention d'exploitation groupée de bois

Le Conseil Municipal de Houtaud donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux pour un volume prévisionnel annuel de 150 m<sup>3</sup>.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

### Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024 – modificatif

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2023, les éléments fournis par l'ONF étaient erronés sur un point. Aussi, le Maire propose au Conseil Municipal, d'amender la délibération portant sur la dévolution et destination des coupes de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'en lieu et place des parcelles H et N, ce sont les parcelles I et N qui sont concernées par les ventes de GRUMES dans le cadre des ventes groupées par contrats d'approvisionnements.

### Achat parcelle AB18 par la Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que les propriétaires proposent à la vente la parcelle cadastrée AB 18 d'une surface de 3 ares 33.

Cette parcelle étant mitoyenne à deux terrains appartenant à la Commune, cette dernière a été sollicitée par le propriétaire en vue d'une éventuelle acquisition.



## FLASH HOUTAUD

29 Mars 2024

Le Maire soumet au Conseil Municipal ce projet d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur l'opportunité d'une surface d'aisance, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle AB 18 aux conditions proposées dans le courrier adressé en Mairie le 02/02/2024 soit au prix de quatre mille neuf cents euros (4 900€).

### Activités CCGP – 2<sup>ème</sup> semestre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en complément des exposés faits lors des séances précédentes, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Le Conseil fait remarquer l'absence de rapport annuel d'activités de la CCGP sur les exercices du mandat en cours.

### Projet de livre Dommartin Houtaud Vuillecin

M. FAVRE Laurent (Dommartin), Mme FELDER Arlette (Houtaud) et M. Frédéric DELGRANDI (Vuillecin) ont pour projet la réalisation d'un livre sur l'histoire des trois communes et sollicitent l'aide financière des communes respectives pour la réalisation et la diffusion de cet ouvrage.

Un budget prévisionnel sera fourni ultérieurement et sera soumis au vote du Conseil. Il faudra qu'il soit cohérent avec une répartition équilibrée entre les trois communes.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe au soutien de ce projet.

### Chantier Pôle Enfance Jeunesse

Les travaux de maçonnerie sont terminés pour la micro crèche et le seront sous quinzaine pour le périscolaire. L'entreprise de charpente prend le relais dès le 19 février 2024.

Le planning prévisionnel concernant le chantier Pôle Enfance Jeunesse :

**Février 2024** : Pour l'extension du préau, des travaux dans la cour pour la mise en place de 8 semelles béton, poteau métal et remblaiement propre sont prévus pendant les 2 semaines de vacances scolaires.

**Avril 2024** : Démolition de l'escalier existant aux vacances d'avril + changement des circulations à l'étage du bâtiment scolaire dès le 29/04 (au retour

des vacances). L'entrée qui permet d'accéder à la maternelle et au périscolaire sera condamnée.

**Avril 2024** : Les travaux de parking démarreront aux vacances d'avril découpés en phases : décapage puis « tout venant » pour que ce soit « circulaire » + réseaux.

La circulation des riverains de la rue du Général de Gaulle sera modifiée ; un arrêté et une information sera diffusée en temps voulu.

Des pavés drainants devraient être proposés pour augmenter la surface d'infiltration et réduire le volume du bassin.

**Mai/Juin 2024** : Pose des bordures et enrobés des différentes zones parking avec coupure complète de toute circulation sur 2 ou 3 jours ouvrés.

### Avancement ZAER avant consultation publique

Les ZAER sont des zones favorables aux énergies renouvelables ayant un potentiel sur la Commune.

Les zones d'accélération doivent être définies par filière d'énergie renouvelable.

Les zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque (au sol, sur bâtiment), le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, les réseaux de chaleur, la méthanisation etc...

Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

L'identification d'une ZAER ne se substitue pas aux autorisations administratives et ne préjuge pas de l'instruction réglementaire.

Un envoi mail des documents supports et deux réunions préparatoires, ouvertes à l'ensemble des membres du Conseil, se sont tenues le 03/01 et le 07/02 pour réfléchir et débattre sur les futures zones par énergie.

Une synthèse des échanges amènera à envisager :

- Photovoltaïque en Toiture : Zone d'Accélération (ZA) sur toutes les habitations et les territoires des ZAE
- Zone Neutre (ZN) sur les bâtiments identifiés au PLUI H comme « remarquables »
- Photovoltaïque au sol : ZA sur le périmètre carrière
- Eolien : Zone d'Exclusion (ZE) sur la totalité du village
- Méthanisation : Zone d'Exclusion (ZE) à l'exception des abords des fermes et du centre équestre
- Géothermie : Zone d'Accélération (ZA) sur la totalité du village
- Hydro Electricité : Zone neutre (ZN) sur la totalité du périmètre



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

### **Modification règlement salle des fêtes au vu du prochain départ en retraite de l'agent référent**

L'agent en charge de la salle des fêtes pourra faire valoir ses droits de départ en retraite en Juillet 2024.

Une organisation différente devra être envisagée pour le fonctionnement des locations de la Salle des Fêtes :

- Réflexions sur le rythme de location, rythme de location à ajuster en fonction du profil retenu

Concevoir une nouvelle fiche de poste en dissociant la mission salle des fêtes et l'entretien des locaux de la Mairie.

Mettre à disposition un téléphone dédié pour que l'agent soit le référent de la salle des fêtes.

Cet agent devra gérer :

- L'information sur les disponibilités avec la gestion du planning,
- Les visites de la salle,
- La réservation avec la rédaction du contrat + les justificatifs,
- La transmission des pièces au secrétariat pour l'émission des mandats,
- Les inventaires d'entrée et de sortie avec les locataires,
- L'entretien des locaux.

### **Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

#### **Commission Economie**

Entrées Sorties/Hôtel d'Entreprises

Point sur les attributions des parcelles des Tranches 2 & 3 de la Zone des Grivillers

Recensement de l'ensemble des ZAE à l'échelle des différentes communes de la CCGP

#### **Commission Urbanisme**

**OPAH** Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat. Lancement en Novembre 2023 ; 36 dossiers essentiellement des syndics.

**PLUIH** : des réponses et arbitrages ont été apportés aux personnes publiques associées. Mise en application espérée lors du Conseil Communautaire du 09 avril 2024

**Publicité et RLPI** : Avant le 1er janvier 2024, la police de la publicité (instruction, contrôle et mise en demeure) relevait du Préfet.

Depuis le 01/01/2024, les Maires sont compétents pour assurer cette police sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un RLP.

Afin de mutualiser l'exercice de cette police et d'éviter une charge trop lourde pour les « petites » communes, la loi prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président de l'EPCI.

A l'échelle des 10 communes de la CCGP une réflexion est en cours et devra être statuée avant le 30/06.

### **Commission Tourisme**

Vote des Tarifs Château de Joux

Révision des tarifs pour les sorties scolaires au Gounefay

Révision des tarifs sur les activités estivales au Château de Joux

Travaux routiers sur la RN57 printemps/été 2024 ce qui devrait gêner l'accessibilité du château (principalement au mois d'Août)

Les Offices du Tourisme regroupés à l'échelle du Pays du Haut Doubs demandent un label de passage en Catégorie 1 pour obtenir une meilleure visibilité avec des critères qualitatifs associés qui bonifient les dotations perçues.

Bilan 2023 à Pontarlier : 26 100 visiteurs à l'Office du Tourisme pour 295 jours d'ouverture et 680 000€ de chiffres d'affaires.

Nouveau Logo à valider pour le Gounefay

Proposition d'un jeu de plateau organisé par le CPIE sur les changements climatiques destinés aux élus.



### **Décisions du Maire**

✓ Dans le cadre de l'exploitation forestière des parcelles I et N de la forêt communale il y a lieu de passer un marché avec Damien PETIT

Le montant des travaux d'exploitation (abattage, façonnage, cubage avec classement qualitatif et le débardage) s'élève à 19,80€ H.T le m3, soit un montant prévisionnel de 4 356.00€ H.T

Dans le cadre de l'exploitation forestière des chablis de la forêt communale il y a lieu de passer un marché avec Damien PETIT

Le montant des travaux d'exploitation (abattage, façonnage, cubage avec classement chablis, l'abattage feuillus, le câblage feuillus et le débardage) s'élève à 21,80€ H.T le m3, soit un montant prévisionnel de 3 720.00€ H.T



✓ Dans le cadre de la réfection de la Croix de Mission située dans les espaces verts rue du Général de Gaulle, il y a lieu de passer un marché avec la SAS VETTER pour un montant de 13 968.54 € HT.

✓ Dans le cadre de l'enrochement du Pont sur le Bief Rouget, il y a lieu de passer un marché avec la SARL Rapid' Services pour un montant de 2 225.50 € H.T

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- AC n°11 « 4, Rue de Traverse »,
- AC n°171 « 8, Rue de Traverse »,
- AC n°109 « 8, Rue du Général de Gaulle ».

### Questions diverses

✓ La classe des CM1-CM2 de l'année scolaire 2022-2023 a réalisé un livret stage voile à la suite de leur séjour aux Grangettes. Un exemplaire récemment adressé en Mairie est à disposition du Conseil.

✓ Le Périscolaire a réalisé des cartes des vœux pour les aînés et au Conseil Municipal. Celle destinée aux conseillers est présentée en séance.

✓ Une carte de vœux accompagnée de remerciements de la famille GERMAIN a été portée à connaissance des conseillers.

✓ Concernant la protection civile en cas de pénurie alimentaire, de pandémies, d'inondations, de catastrophes ; il existe un service dédié en Préfecture en appui aux Communes.

✓ Prochaine visite du Département prévue le 19 février 2024 en lien avec la motion en faveur de la déviation.

✓ Circulation sur la voie communale n°2 – du Pont en direction de Centre équestre -

Circulation fréquente de camions alors que cet axe est interdit aux Poids Lourds (sauf desserte agricole en lien avec la ferme). La signalisation en place n'est pas respectée et sera signalée à la Gendarmerie. De plus, il est déploré que la vitesse des voitures est très souvent excessive.

✓ A proximité du centre Equestre, sur l'espace public, le chien du propriétaire a mordu plusieurs personnes. Le propriétaire a été convoqué à deux reprises en

Mairie et un arrêté de mise en demeure lui a été remis en mains propres lors de sa 2<sup>ème</sup> convocation.

La gendarmerie, informée de la situation et des démarches entreprises, est intervenue.

✓ Une demande est faite sur les composteurs collectifs. La CCGP est compétente dans le domaine de la gestion des déchets. La gestion de ces composteurs collectifs nécessiterait le détachement d'agent(s) pour l'entretien régulier des plateformes ; aujourd'hui aucune disposition n'est prise sur le territoire.

Dans un premier temps, des composteurs seraient installés à la déchetterie. Pas de démultiplication en commune pour le moment.

✓ Eclairage des passages piétons : A certains moments de la journée, la visibilité des passages piétons ne semble pas optimale et les piétons sont vus au dernier moment. Un dispositif de « sur éclairage » au niveau des passages piétons sera examiné à la suite du relamping de la Grande Rue.

## INFO COMMUNALE

Une bénédiction sera organisée par le Père Pascal au pied de la **Croix de mission**, récemment restaurée le :

**Dimanche 05 mai 2024 à 16h00**

Un moment de convivialité clôturera cette cérémonie.

Chacun est cordialement invité à y participer.



## PAROLES AUX ASSOCIATIONS



**Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud** organise sa **Foire de Printemps** le :

**Dimanche 19 Mai 2024**

Fleurs et Vide Grenier sur le parking couvert du Centre Leclerc

Contact : 07.80.01.98.02 et 03.81.39.38.96

